



JUILLET 2013 – OCTOBRE 2013

N° 120

Sommaire :

- Page 1 : Le mot du Maire
- Page 2 : Compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2013
- Page 5 : Compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre 2013
- Page 10 : Commission communale d'action sociale
- Page 11 : Commission scolaire et périscolaire
- Page 13 : Commission travaux et urbanisme
- Page 14 : Commission cadre de Vie
Commission bibliothèque
- Page 15 : Informations communales
- Page 16 : Pêle mêle
- Page 19 Ca se passe à Chuzelles
- Page 20 Spécial associations

Le mot du Maire

Après 2 mois de calme estival, qui ont permis aux agents communaux d'effectuer les traditionnels travaux d'entretien et de rénovation, le groupe scolaire s'est à nouveau animé le mardi 3 septembre avec l'accueil de 196 écoliers. Les équipes enseignantes sont restées stables, nous ne notons qu'un seul mouvement pour la classe des CM1/CM2 avec l'arrivée de Maelle FARGE à qui je souhaite la bienvenue.

Après une période d'essai, la Ludomobile va maintenant s'arrêter régulièrement dans notre commune (environ 1 fois par mois). Lundi 14 octobre, nous avons accueilli au Mille Club des enfants des écoles, des assistantes maternelles ainsi que des chuzellois. Cette nouvelle activité est accessible à chacun, quel que soit son âge. En consultant le site internet, vous trouverez les modalités de fonctionnement, ainsi que le calendrier des prochains passages.

Une brochure d'informations concernant les risques industriels majeurs vous a été distribuée avec ce bulletin municipal, je vous engage à lire ce document qui décrit les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture de ce bulletin municipal.

Marielle MOREL

Responsable de publication : M.MOREL

Comité de rédaction :
Commission communication et secrétariat

Spécial Associations



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le vingt six juin, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2013

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, P. ALLARD, MT. ODRAT, MT. CARRET, A. TRUCHET, R. ALIX, C. BOREL, C. COURNUT, B. DECHASSE (*arrivée à 19H10*), G. GONIN, O. HIRSCH, H. JANIN, L. JAIMET (*arrivée à 19H20*), A. LE GOUGUEC.

EXCUSE(S) :

ABSENT(S) : G. VERNAY

SECRETAIRE : L. JAIMET

La séance est ouverte à 19H05

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2013

Le procès verbal du conseil municipal du 17 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Bruno DECHASSE à 19H10

Arrivée de Lydie JAIMET à 19H20

DELIBERATION N°026 : **DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE**

Rapporteur : Marielle MOREL

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Considérant que par courrier en date du 23 mai 2013 reçu en Mairie le 27 mai 2013, Monsieur le greffier en chef du tribunal administratif de Grenoble nous transmet la requête n° 1302558-2 présentée par Maître Renaud-Jean CHAUSSADE, avocat au barreau de Lyon (Toque n°794) du cabinet Delsol Avocats, 12 quai André Lassagne 69001 LYON pour les requérants suivants : Messieurs FANJAT Hervé et Serge, THOMAS Jacques, GIMER Roland, PALIN Raymond, Mesdames FANJAT Gisèle, MAILLEUR Jacqueline et la SCI Saint Hippolyte en la personne de son gérant.

Cette requête introductive d'instance vise un recours en annulation à l'encontre de la délibération n° 2013/022 du 20 mars 2013 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Afin de défendre les intérêts de la commune, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à ester dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- De désigner Maître Véronique GIRAUDON, avocate au barreau de Lyon (toque n°314), 310 rue André

PHILIP - 69003 LYON, pour représenter la commune dans cette instance.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à ester en défense dans la requête n° 1302558-2 ci-dessus désignée introduite devant le tribunal administratif de Grenoble,
- Désigne Maître Véronique GIRAUDON, avocate au barreau de Lyon, pour représenter la commune dans cette instance

DELIBERATION N° 027 : **REGIME INDEMNITAIRE : COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 6 OCTOBRE 2010**

Rapporteur : Marielle MOREL

Par délibération en date du 06 octobre 2010, le conseil municipal avait décidé de réviser les modalités d'attribution du régime indemnitaire et d'étendre son bénéfice à l'ensemble du personnel communal. Il est rappelé que le régime indemnitaire est composé d'avantages en espèces qui sont liés au grade, à l'emploi, aux fonctions ou aux sujétions propres à chaque agent.

Son caractère facultatif le différencie des autres éléments de la rémunération qui sont obligatoires et pour lesquels le conseil municipal ne dispose d'aucun pouvoir de décision.

Il est proposé de compléter le régime indemnitaire applicable aux agents communaux par l'institution d'une

nouvelle indemnité, l'IEMP (Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture) qui pourra être octroyée aux agents titulaires, non titulaires et stagiaires de la filière administrative, technique et animation. Le montant de l'IEMP sera calculé sur une base forfaitaire à laquelle sera appliquée un coefficient compris entre 0 et 3.

Les principaux textes réglementaires généraux applicables sont les suivants :

Le Code général des collectivités territoriales,

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture,

Il est précisé que les autres dispositions de la délibération du 6 octobre 2010 restent inchangées.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la mise en place de l'IEMP dans les conditions décrites ci-dessus,
- Fixe son application à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération,
- Dit que les autres dispositions de la délibération du 06 octobre 2010 restent inchangées,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'année 2013.

DELIBERATION N°028 :

RESTAURANT SCOLAIRE : REVALORISATION DU PRIX DU REPAS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Rapporteur : Marielle MOREL

Les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge (articles R 531-52 et R 531-53 du Code de l'Éducation). Il est proposé au conseil municipal une augmentation de 2 %, ce qui porte le prix du repas à 3,95 € pour l'année scolaire 2013/2014.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Prononce l'augmentation, à hauteur de 2 %, du prix du repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2013/2014.

DELIBERATION N°029 :

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Marielle MOREL

Vu la délibération n° 2013/010 du 13 février 2013 portant approbation du budget primitif communal pour l'année 2013 ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Diminution crédits ouverts	Augmentation crédits ouverts
D 202 : Frais doc. Urba, numérisation		12 450.00 €
D 2031 : Frais d'études		3 200.00 €
TOTAL D 20 : Immo. incorporelles		15 650.00 €
D 21578 : Autre matériel et outillage	13 000.00 €	
D 2188 : Autres immo. corporelles	2 650.00 €	
TOTAL D 21 : Immo. corporelles	15 650.00 €	
D 2313 : Immo. en cours de constructio	8 100.00 €	
D 2315 : Immo.en cours-inst. techn.		8 100.00 €
TOTAL D 23 : Immo. en cours	8 100.00 €	8 100.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°030 :

AIDES DIRECTES AUX COMMERCES DE PROXIMITÉ – FISAC TRANCHE 2

Rapporteur : Marielle MOREL

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) a pour vocation de favoriser le maintien et le développement des services artisanaux et commerciaux de proximité. Il permet aux collectivités de mettre en place des aides directes aux commerces selon une procédure réglementaire.

Dans le cadre de l'élaboration de la tranche 2 du FISAC Viennagglo propose aux communes de mettre en place ces aides directes. Les grands principes du dispositif sont les suivants :

La subvention sera attribuée pour financer de manière prioritaire :

- Les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- Les investissements relatifs à la sécurité du local (pose d'alarmes, de stores métalliques,...)
- Les travaux de modernisation des devantures/vitrines (façade, vitrine enseigne,...).
- Les dépenses éligibles subventionnables seront comprises entre 2 500 € et 15 000 €, les aides accordées correspondront à 30 % (15% de Viennagglo et 15% de la commune).

Le dispositif s'appuiera sur un règlement d'aide à l'investissement.

Il est proposé de privilégier les commerces implantés en centre village afin que ce dernier soit attractif et joue pleinement son rôle de proximité.

Les dossiers de demande de financement, après instruction et avis favorable du maire, seront retenus par un comité de pilotage créé à cet effet et associé à des experts en matière d'accessibilité (DIRECCTE par exemple), de sécurité (réfèrent de la Gendarmerie),

et d'urbanisme (CAUE) pour les modifications de devantures/vitrines.

Il est proposé une participation financière de la commune d'un montant de 5 000 €, Viennagglo participant à égal montant. Le budget total d'un montant de 10 000 € sera donc réparti entre les commerçants de la commune dont les projets d'investissement auront été retenus par le comité de pilotage après avis favorable du Maire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de mettre en place ce dispositif en privilégiant les commerces du centre village afin que ce dernier reste attractif et joue pleinement son rôle de proximité.
- Prévoit un budget d'un montant de 5 000 € pour la période 2013/2014 auquel sera ajouté celui de Viennagglo d'un montant identique, ce qui portera le budget total à 10 000 €.

DELIBERATION N°031 :
EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION
POSTE LES DAUPHINES – PROJET DEFINITIF
ET CONTRIBUTION FINANCIERE

Rapporteur : Marielle MOREL

Des travaux de renforcement Basse Tension sur le poste Les Dauphines ont été programmés et vont être réalisés. Le 10 octobre 2012 le conseil municipal avait délibéré sur l'avant-projet et le plan de financement prévisionnel. Après réalisation des études, le projet définitif des travaux et le plan prévisionnel de financement qui en résulte ont été transmis par le SEDI.

Les montants sont les suivants :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : 22 481 €
Montant total des financements externes : 18 688 €
Contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération : 3 590 €
Participation aux frais du SEDI : 202 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, le conseil municipal doit prendre acte du projet présenté et du plan de financement associé ainsi que de la contribution correspondante au SEDI.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte du projet de travaux définitif et du plan de financement de l'opération, à savoir :
 - Prix de revient prévisionnel : 22 481 €
 - Financements externes : 18 688 €
 - Participation prévisionnelle : 3 792 (3 590 € de contribution aux investissements et 202 € de participation au frais du SEDI).
- Prend acte de la contribution de la commune aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir

du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 3 590 € pour un paiement en trois versements (acompte de 30 % puis acompte de 50 % puis solde)

DELIBERATION N°032 :
PROJET IMMOBILIER « LES TERRASSES DE
CAUCILLA » - AUTORISATION DONNEE AU
MAIRE

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire rappelle aux membres présents, que par délibération du 13 avril 2011 le conseil municipal avait pris acte du lancement de l'appel à projet pour un promoteur immobilier en vue de la cession d'un terrain communal nu en centre village. Le terrain communal cadastré section A n° 1138 d'une superficie de 23 400 m² se situe rue du Verdier (à l'aplomb de la salle communale le Mille Club) et est classé au PLU en zone à 1AUa.

Le groupement retenu conformément au cahier des charges, est composé du cabinet d'architecte Giroud-Barthe (maîtrise d'œuvre), du groupe European Homes (maîtrise d'ouvrage) et de l'office public Advivo.

Afin de mener à bien le projet et de permettre au maître d'ouvrage de déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires, il est proposé au conseil municipal de charger Madame le Maire d'autoriser le groupe European Homes (ou une de ses filiales à 100 %) à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires sur le terrain communal cadastré section A, n° 1138.

Il est précisé que le prix sera déterminé par la suite, sa fixation ainsi que l'autorisation donnée au Maire de signer prochainement le compromis de vente puis l'acte définitif de vente feront l'objet de délibérations ultérieures du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 abstentions (C. BOREL, R. ALIX), le conseil municipal :

- Charge Madame le Maire d'autoriser le groupe European Homes ou une de ses filiales à 100% telle que ETAMES SAS, à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires sur le terrain cadastré A n° 1138.
- Dit que la fixation du prix ainsi que l'autorisation donnée au Maire de signer prochainement le compromis de vente puis l'acte de vente feront l'objet de délibérations ultérieures du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire
Marielle MOREL



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le vingt cinq septembre, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2013

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, P. ALLARD, MT. CARRET, MT. ODRAT, A. TRUCHET, R. ALIX, C. BOREL, C. COURNOT, B. DECHASSE, G. GONIN, O. HIRSCH, L. JAIMET, H. JANIN, A. LE GOUGUEC.

EXCUSE(S) :

ABSENT(S) : G. VERNAY donne pouvoir à Marielle MOREL

SECRETAIRE : L. JAIMET

La séance est ouverte à 19H05

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2013

Après prise en compte des modifications demandées, le procès verbal du conseil municipal du 26 juin 2013 est adopté à l'unanimité

DELIBERATION N°033 :

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS VIENNOIS (VIENNAGGLO) : ACTUALISATION DES COMPÉTENCES FACULTATIVES

Rapporteur : Marielle MOREL

Madame le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo) a été créée au 1er janvier 2002.

Lors de sa création, ViennAgglo a été dotée de compétences obligatoires, de compétences optionnelles et de compétences facultatives. Au fil des années, ces compétences ont été complétées.

Lors du conseil communautaire du 27 juin 2013, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a délibéré favorablement pour procéder à une actualisation de ses statuts au niveau des compétences facultatives.

Madame le Maire indique que cet élargissement du champ des compétences facultatives vise à donner à la Communauté d'Agglomération la capacité d'agir dans les trois domaines suivants :

- **Le soutien technique et/ou financier au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au titre de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Motivation : cette compétence permettra notamment à la communauté d'agglomération de contractualiser

avec les opérateurs et/ou les départements de l'Isère et du Rhône pour le déploiement de la fibre optique sur notre territoire.

- **Les opérations immobilières contribuant à l'accueil et au maintien de services publics sur le territoire communautaire**

Motivation : l'actualité récente a montré toute l'acuité de ce sujet pour le territoire du pays viennois. Cette compétence permettra l'action solidaire des communes de ViennAgglo pour assurer le maintien et le développement des services publics de proximité et des fonctions administratives structurantes du territoire au bénéfice des habitants.

- **L'installation et l'entretien des abribus sur le territoire des communes membres de ViennAgglo, affectés aux réseaux des transports urbains et scolaires**

Motivation : par arrêt n°344742 du 8 octobre 2012, le Conseil d'Etat considère que les abribus ne sont pas des "équipements indispensables à l'exécution du service public de transport public" et qu'en conséquence la compétence "organisation des transports urbains" n'inclut pas, de facto, l'installation et l'entretien des abribus sur le territoire de l'autorité organisatrice de transport. Par conséquent, il convient de régulariser les compétences de ViennAgglo compte tenu de cette jurisprudence récente.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver les statuts actualisés de la Communauté

d'Agglomération du Pays Viennois joints à la présente délibération.

En cas d'accord de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de ViennAgglo, les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois se substitueront de manière intégrale à l'arrêté interpréfectoral n°2001-11078 du 19 décembre 2001.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention (C. BOREL), prend acte :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2001-11078 portant extension de périmètre et transformation du District Urbain de l'Agglomération viennoise en Communauté d'Agglomération du Pays Viennois,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-17,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2002-10294 du 2 octobre 2002 portant transfert de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés à ViennAgglo,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2003-12567 du 21 novembre 2003 portant transfert du siège de ViennAgglo,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2006-10865 du 30 novembre 2006 portant extension des compétences facultatives à la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2006-12275 du 20 décembre 2006 portant extension des compétences facultatives à la compétence informatique dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2006-12279 du 20 décembre 2006 portant extension des compétences facultatives à l'assainissement collectif et à la gestion des réseaux d'eaux pluviales,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2006-12289 du 29 décembre 2006 portant extension des compétences facultatives à l'assainissement non collectif,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2011025-0027 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois du 25 janvier 2011, Vu la délibération n°13-119 du 27 juin 2013 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois approuve la modification des statuts de ViennAgglo et l'actualisation des compétences facultatives,

Article 1 :

Le conseil municipal approuve les statuts actualisés de la Communauté d'agglomération du Pays Viennois tels que joints à la présente délibération.

Article 2 :

Les statuts actualisés de la Communauté d'agglomération du Pays Viennois feront l'objet d'un arrêté interpréfectoral après avis des conseils municipaux des communes membres.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

DELIBERATION N°034 :

RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DE VIENNAGGLO

Rapporteur : Marielle MOREL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-39,

Vu le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois pour l'année 2012,

Considérant le rapport d'activités présenté par Madame le Maire et diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux,

Le conseil municipal, prend acte du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo) pour l'année 2012.

DELIBERATION N°035 :

RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS

Rapporteur : Marielle MOREL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1411-3 concernant le rapport annuel produit par le délégataire du service de transports urbains,

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public des transports de ViennAgglo pour l'année 2012,

Ces rapports ont été approuvés par le conseil communautaire de ViennAgglo lors de sa séance du 27 juin 2013,

Ces rapports sont consultables en mairie,

Le conseil municipal prend acte :

- du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public des transports de ViennAgglo,
- du rapport d'activités 2012 de la Société Vienne Mobilité, délégataire du réseau de transport urbain viennois.

DELIBERATION N°036 :

RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

Rapporteur : Marielle MOREL

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-5 concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères,

Vu le rapport prix et qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2012,

Madame le Maire informe le conseil municipal que ViennAgglo a établi un rapport prix et qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2012. Ce rapport doit être présenté au conseil municipal avant le 30 septembre.

Ce rapport a été approuvé par le conseil communautaire de ViennAgglo lors de sa séance du 27 juin 2013,

Ce rapport est consultable en mairie,

Le conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de ViennAgglo pour l'année 2012.

DELIBERATION N°037 :
RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Marielle MOREL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-5 concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2012,

Madame le Maire informe le conseil municipal que ViennAgglo a établi un rapport prix et qualité du service de l'assainissement pour l'année 2012. Ce rapport concerne le service public de l'assainissement collectif et celui de l'assainissement non collectif.

Ce rapport a été approuvé par le conseil communautaire de ViennAgglo lors de sa séance du 27 juin 2013,

Ce rapport est consultable en mairie,

Le conseil municipal prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de ViennAgglo pour l'année 2012

DELIBERATION N° 038 :
CINE ETE 2013 : PARTICIPATION FINANCIERE

Rapporteur : Marie-Thérèse CARRET

L'opération « ciné été » co-organisée par Viennagglo et la ville de Vienne a été reconduite cet été en partenariat avec la commune de Villette-de-Vienne, la projection du film « Sur la piste du Marsupilami » a eu lieu à Villette-de-Vienne, le 9 juillet 2013.

La participation financière répartie également entre les deux communes est la suivante :

- Coût du projectionniste : 640 € soit 320 € par commune
- Coût de location du matériel numérique : 150 € soit 75 € par commune.

Le cout de l'opération d'un montant de 395 € sera réglé directement aux prestataires par la commune sur présentation de factures. Les crédits sont ouverts au budget 2013, compte 6232.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N° 039 :
CARAVAN'JAZZ 2013 : PARTICIPATION FINANCIERE

Rapporteur : Marie-Thérèse CARRET

Comme chaque année, dans le cadre de la manifestation culturelle « Jazz à Vienne », une caravane d'artistes s'est déplacée dans les communes membres de Viennagglo.

Cette année la manifestation pour la vallée de la Sévenne (regroupant les communes de Villette-de-Vienne, Serpaize, Luzinay, et Chuzelles) a eu lieu à Villette-de-Vienne le 29 juin.

Les frais (publicité et intervenants de la 1^{ère} partie) sont pris en charge par l'ensemble des 4 communes à l'identique. Les besoins (humains, matériels,...) sont mutualisés entre les communes et plusieurs associations

de la vallée. Pour 2012 la participation financière de Chuzelles s'élevait à 330 €.

Il sera proposé au conseil municipal le versement d'une participation financière d'un montant compris entre 330 € et 350 €. Les crédits sont ouverts au budget 2013 compte 6574.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N° 040 :
CESSION DE TERRAIN – ABEREAU – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 13 FEVRIER 2013

Rapporteur : Marielle MOREL

Afin de limiter les débordements du ruisseau l'Abereau qui occasionnent l'inondation de la voie communale n° 2 dite route des Serpaizières lors de fortes pluies, la commune avait fait le choix d'acquérir les berges du ruisseau auprès des propriétaires privés à l'euro symbolique. Par délibération en date du 13 février dernier, le conseil municipal avait autorisé Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition des terrains auprès des propriétaires concernés et listés dans la délibération précitée.

Section	N°	Lieudit	Surface
B	1160	DEVILLIERES ET PICHONNIERE	00ha 08a 05ca

Le notaire a informé la commune qu'un propriétaire (ayant la qualité d'usufruitier éventuel) a retiré son accord à la cession pour le terrain suivant :

Cette parcelle provient de la division d'un immeuble de plus grande importance originairement cadastré section B numéro 342.

Cette acquisition à l'euro symbolique était assortie du versement par la commune au propriétaire de la somme de MILLE CENT EUROS à titre d'indemnisation du manque à gagner sur la coupe des vingt deux peupliers présents sur le terrain lui appartenant, le terrain étant vendu avec lesdits peupliers.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du refus du propriétaire de la parcelle cadastrée B1160 de signer l'acte de cession à l'euro symbolique et de ce fait du non versement par la commune de l'indemnité d'un montant de mille cent euros.

Les autres dispositions de la délibération du 13 février 2013 demeurent inchangées. Les frais de notaires resteront à la charge de la Commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, des suffrages exprimés :

- De prendre acte du retrait de la parcelle cadastrée B1160 de l'acte de cession,
- De préciser que l'indemnité compensatrice du manque à gagner sur la coupe des peupliers de la parcelle d'un montant de Mille Cent Euros ne sera pas versée au propriétaire

DELIBERATION N° 041 :
OCTROI D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU FOOTBALL CLUB DE LA
SEVENNE (FCS)

Rapporteur : Marie-Thérèse CARRET

En 2013, l'équipe fanion du Football Club de la Sévenne (FCS) est montée en promotion d'honneur régionale. Ce classement impose des contraintes supplémentaires tant au niveau des installations communales (abris des délégués, accès au terrain,....) que des déplacements qui sont dorénavant plus lointains entraînant un coût supplémentaire pour l'association.

Une rencontre a eu lieu avec les dirigeants du FCS et les quatre communes concernées, à savoir Villette-de-Vienne, Serpaize, Seyssuel et Chuzelles au cours de laquelle il a été envisagé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € par commune au FCS afin d'apporter une aide au niveau des déplacements.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € au FCS. Les crédits sont ouverts au budget 2013 compte 6574.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N° 042 :
RENFORCEMENT DU POSTE BASSE
TENSION LA DEVILLIERE – AVANT PROJET
SOMMAIRE

Rapporteur : Marielle MOREL

Des travaux de renforcement du poste basse tension la Devillière sont en cours de programmation sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Energies de l'Isère (SEDI).

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les concessionnaires, les montants prévisionnels transmis par le SEDI sont les suivants :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : 20 929 €
- Montant total des financements externes : 16 596 €
- Contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération : 3 333 €
- Participation aux frais du SEDI : 1 000 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il est demandé au conseil municipal de :

- Prendre acte de l'avant projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération tels qu'exposés ci-dessus, étant précisé qu'ils seront à nouveau présentés après la réalisation des études par le maître d'œuvre du SEDI et avant tout démarrage des travaux,
- Prendre acte que la participation prévisionnelle de la commune s'élève à 4 332 € (frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI et contributions aux investissements),
- Prendre acte que le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour un

montant de 1 000 € seront appelés en début d'année suivant la réalisation des travaux.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à 13 voix pour et 2 voix contre (R. ALIX et C. BOREL)

DELIBERATION N° 043 :
DECISION MODIFICATIVE N° 2

Rapporteur : Marielle MOREL

Vu la délibération n° 2013/010 du 13 février 2013 portant approbation du budget primitif communal pour l'année 2013 ;

Vu la demande de Monsieur le Trésorier principal de modifier certaines imputations relatives aux opérations d'ordre ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 2 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dimin. crédits ouverts	Augment crédits ouverts
D2313/chap 040 : Immo. corporelles en cours	5 000 €	
D2158/chap040 : Immo. corporelles Installations matériel		5 000 €
R2041582/chap 041 : Immo incorporelles. Bâtiments et installations	26 018 €	
R28041581/chap 042 : Amort. des immo. incorporelles Biens mobiliers matériel et études		1 018 €
R28041582/chap 042 : Amort. des immo. Incorporelles Bâtiments et installations		15 000 €
R28031/chap 042 : Amort. des immobilisations incorporelles Frais d'études		10 000 €
R21531/chap 040 : Immo. corporelles Réseaux d'adduction d'eau	1 782 €	
R281531/chap 042 : Amort. des immo. corporelles réseaux d'adduction d'eau		1 782 €
R21318/chap 040 : Immo. corporelles constructions	5 000 €	
R1338/chap 13 : Subvention d'investissement		5 000 €
D022/chap 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	3 035 €	
D73925/chap 014 : Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales		3 035 €

D202/chap 20 : Immobilisations incorporelles Frais liés à la réalisation de doc d'urbanisme et numérisation du cadastre	4 255 €	
D203/chap 020 : Immobilisations incorporelles Frais d'études de recherche et développement et frais d'insertion	3 900 €	
D2041581/chap 204 : Subventions d'équipement versées aux organismes publics – Biens mobiliers, matériel et études		8 155 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité.

**DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU MAIRE
ARTICLE L 2122-22 CGCT**

- Décision du Maire n° 2013/03 : Réalisation d'études géotechniques préalables – cadre de l'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers - projet d'implantation immobilière et commerciale « Les Terrasses de Caucilla ».

La commune de Chuzelles a souhaité confier à un prestataire la réalisation d'études géotechniques (missions G11 et G12) préalablement au lancement des travaux d'aménagement de parkings et d'espaces piétonniers en centre village sur les parcelles cadastrées section A, n° 339, 340 et 341.

À cet effet 3 entreprises ont été consultées, 2 d'entre elles ont rendu leur proposition ;

Après analyse des propositions des 2 entreprises, l'offre de l'entreprise « GINGER CEBTP – ST PRIEST » sise 53 rue Jean Zay – CS 90092, 69802 SAINT PRIEST Cedex, a été jugée la mieux disante et a été retenue pour un montant de 2 050 € HT.

- Décision du Maire n° 2013/04 : Bâtiments communaux - Prestations de nettoyage et d'entretien.

La commune de Chuzelles a souhaité confier à un prestataire extérieur la réalisation de tâches de nettoyage particulières ne pouvant être réalisées en interne (vitrerie en hauteur, décapage des sols, nettoyage approfondi des faïences, hottes) dans certains bâtiments communaux (écoles maternelle et élémentaire, bibliothèque, restaurant scolaire et salles communales).

À cet effet 4 entreprises ont été consultées, 3 d'entre elles ont rendu leur proposition tarifaire ;

Après analyse des propositions tarifaires des 3 entreprises, l'offre de l'entreprise « MB 4807 » sise à SAINT JEAN DE BOURNAY était la moins disante et a été retenue pour un montant forfaitaire de 4 420 € HT.

Les prestations ont été réalisées aux mois de juillet et août 2013.

- Décision du Maire n° 2013/05 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire.

Afin d'assurer le service de restauration scolaire en liaison froide pour l'année scolaire 2013/2014, un marché de fournitures courantes et de services a été lancé.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 22 mai 2013 sur le site internet de Viennagglo ainsi que sur le site internet du journal d'annonces légales « L'Essor ».

Trois candidats ont présenté une offre, La commission s'est réunie le 21 juin 2013 pour l'ouverture des plis et l'analyse des candidatures, et le 30 juillet 2013 pour l'analyse des offres ;

Après application des critères pondérés de sélection (50 % critère valeur technique et qualité des prestations / 30 % critère environnemental / 20 % critère prix), l'offre de la société SHCB située 100 rue de Luzais à SAINT QUENTIN FALLAVIER (38070) a été jugée la mieux disante.

Le marché a été conclu pour une durée d'un an du 1^{er} septembre 2013 au 31 Août 2014 avec la société SHCB, il pourra être reconduit annuellement dans la limite de deux reconductions. Le prix du repas est fixé à 2,43 € H.T.

- Décision du Maire n° 2013/06 : Règlement des frais et honoraires d'avocat – cadre du recours contentieux contre la délibération n° 2013/022 portant approbation du PLU.

Les frais et honoraires relatifs à l'intervention de Maître Véronique GIRAUDON, avocate de la commune, dans le cadre du recours contentieux intenté à l'encontre de la délibération du conseil municipal n° 2013/022 du 20 mars 2013 approuvant le PLU sont détaillés dans la convention d'honoraires annexées à la décision et sont les suivants :

- Honoraires forfaitaires : montant compris entre 1 800 € HT et 3 000 € HT selon le nombre d'interventions

- Interventions supplémentaires non comprises dans le forfait : tarif horaire de 170 € HT

- Mémoire complémentaire : 800 € HT

La dépense est inscrite au budget communal, article 6227.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire
Marielle MOREL



COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Réseau de santé gériatrique de la région Viennoise

Pour une meilleure qualité de soins à domicile, le réseau VISage coordonne l'organisation et le suivi d'un plan de soins et d'aide personnalisée, avec les patients et leurs aidants, les professionnels et services intervenant au domicile.

- Cette organisation permet aux professionnels de s'accorder sur un plan de soins et d'aide personnalisée.
- Ce dispositif est gratuit pour tous les bénéficiaires du réseau et financé en totalité par l'assurance maladie.

Contact :

Réseau VISage - Centre Hospitalier Lucien Hussel BP 127 – 38209 VIENNE Cedex

Service Gériatrique Clinique, Bât Hortensia 1^{er} étage – ☎ : 04 74 31 32 97 - <http://visage.sante-ra.fr>

Numéros utiles

Service autonomie :

Cantons Vienne-Nord, Vienne Sud, Roussillon – 3 quai Frédéric Mistral à Vienne –

☎ : 04 74 87 93 00

Service de soins infirmiers à domicile :

Vienne - ☎ : 04 74 85 86 25

Services d'aide à domicile :

ADPAH à Vienne - ☎ : 04 74 85 11 18

ADMR à Villette de Vienne - ☎ : 04 74 57 91 31

ADMR autres communes - ☎ : 04 76 56 18 18

Téléalarme et portage des repas : CCAS de la commune

Association France – Alzheimer Vallée du Rhône - ☎ : 04 74 84 85 19

ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) - ☎ : 0 820 151 515

Colis de fin d'année

Les personnes âgées de 75 ans et plus à la date du 31 décembre 2013, peuvent choisir de recevoir un colis pour les fêtes de fin d'année, si elles ne participent pas au repas annuel (prévu le dimanche 16 février 2014) offert par la municipalité aux aînés.

Un courrier sera adressé aux personnes concernées et la réponse attendue en mairie.

Contacts

	* Assistante sociale de secteur : Mme JURDIC	: ☎ 04 78 73 00 10
	* Correspondante ADMR : Mme BAUDOUX	: ☎ 04 74 57 95 62
	* Correspondant AFIPAEIM M. FRANCE	: ☎ 04 74 57 90 73
	* Adjoint affaires sociales : M. ALLARD	: ☎ 04 74 57 90 97



COMMISSION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Rentrée Scolaire 2013 / 2014

Le mardi 3 septembre 2013, les enfants des écoles maternelle et élémentaire ont fait leurs rentrées et ont retrouvé les enseignants.

ECOLE MATERNELLE (70 élèves)

GIRAULT Cécile (mardi et vendredi) / SALVOLDI Clio (lundi et jeudi)

Petite section 9
Grande Section 15

SEGUIN Marianne (directrice)

Moyenne section 21

BARBE-ALIX Séverine

Petite section 10
Grande Section 15

Petite section (19) Grande section (30)



ECOLE ELEMENTAIRE (126 élèves)

ROISIN Eric

CP / CE1 26

VALLA MURAD Valérie

CE1 22

MESQUIDA Stéphanie

CE2 30

**BRUGEVIN Marie-Pierre (directrice)
en décharge le vendredi par M. PUJOLAS Jordan**

CM1 25

FARGE Maelle

CM2 18
CM1 5



Horaires



Accueil de l'école maternelle	8 h 20 et 13 h 20
Heures de classe école maternelle	8 h 30 – 11 h 30 et 13 h 30 – 16 h 30
Accueil de l'école élémentaire	8 h 20 et 13 h 15
Heures de classe école élémentaire	8 h 30 – 11 h 30 et 13 h 25 – 16 h 25

Rentrée 2014 / 2015

L'inspection académique nous demande de recenser les élèves né(e)s en 2011 pour la rentrée scolaire 2014 / 2015. Nous vous engageons à venir faire connaître, auprès du secrétariat de la mairie, vos enfants nés en 2011 et vous en remerciant par avance.

Garderie

La garderie accueille les enfants à partir de 7 h 30 le matin et jusqu'à 18 h 30 le soir (18 h le vendredi), dans le local situé face à la porte vitrée de l'école maternelle, à côté de la bibliothèque

Une boîte aux lettres est à la disposition des parents devant la porte vitrée de l'école maternelle, pour toute correspondance.

Toute prestation de garderie, quelle que soit sa durée, est dûe. Cette prestation est facturée à l'heure (tarif sans changement par rapport à 2012/2013) :

- Le Matin : 7 h 30 à 8 h 20 : 1,65 €
- L'après-midi : 16 h 30 à 17 h 30 : 1,65 €
 17 h 30 à 18 h 30 : 1,65 €
- Le Vendredi : 17 h 30 à 18 h 00 : 1,15 €



Tout dépassement d'horaire après 18 h 30 les lundi, mardi et jeudi et après 18 h 00 le vendredi, est facturé 4.00 €.

La convention avec la ludothèque de Vienne, permettant aux enfants de bénéficier d'un renouvellement de jeux tous les mois a été reconduite.

Pour des raisons de sécurité, nous rappelons que les enfants ne sont remis qu'aux personnes autorisées et inscrites sur la fiche sanitaire distribuée en début d'année, sous réserve de se faire connaître auprès des agents présents (Mmes Dany JAMAIS, Gwennaëlle SETO).

Restaurant scolaire

Suite à une consultation, la municipalité a choisi un nouveau prestataire pour le restaurant scolaire. La fourniture et la livraison des repas sera effectuée pour l'année 2013 / 2014 par la société SHCB située à SAINT QUENTIN FALLAVIER.

Chaque semaine, des produits issus de l'agriculture locale, ainsi que des produits bio (laitages, fruits et légumes...) seront proposés aux menus.

Le pain est livré chaque matin par le boulanger de Chuzelles.

Le prix du repas est fixé à 3,95 €. Le fonctionnement du restaurant scolaire reste inchangé. Le service de restauration s'effectue de 11h30 à 13h00 pour les enfants des écoles élémentaire et maternelle.

Deux boîtes aux lettres distinctes sont à la disposition des parents :

- ✓ Une sur le mur du restaurant scolaire, côté parking, pour le dépôt des bulletins d'inscription.
- ✓ Une devant la porte vitrée de l'école maternelle, réservée à toute correspondance destinée au restaurant scolaire.

Le moment du repas doit demeurer un moment convivial. Aussi, comme stipulé dans le règlement intérieur, tout comportement inadapté pourra donner lieu à des sanctions.



COMMISSIONS TRAVAUX ET URBANISME

Ecoles

Durant les vacances scolaires des travaux d'entretien, de rénovation, de sécurité ont été réalisés dans les écoles :

Intérieur :



Etagères et stores dans la classe des CM2



Bandes antidérapantes à l'école maternelle

Extérieur :



Sécurisation des cages de handball



Entretien des espaces verts

Panneau d'affichage au stade



Le panneau d'informations, situé antérieurement à l'entrée de l'aire de pique, nique a été remplacé, suite à vandalisme, par un nouveau panneau situé à l'entrée du stade.

Voirie

Différents travaux d'entretien de voirie ont également été réalisés :

- Accotements et fossés le long de la RD 36 (côté RN7) et de la RD 123 (route de la Sévenne)
- Revêtement de chaussées : Chemin de Côte Renard, Chemin des Brosses et Chemin de Gruyère
- Réfection de la barrière du pont situé à la Devillière



COMMISSION CADRE DE VIE

Des incivilités récurrentes en matière d'environnement nous obligent à faire quelques rappels :

Ce manque de respect coûte très cher à la collectivité et à chacun d'entre nous, aussi nous vous engageons à l'effort afin de mieux respecter toutes les règles applicables à chacun y compris la collecte des ordures ménagères. Les bacs de collecte ne doivent recevoir que les déchets, qui à ce jour, ne peuvent être traités autrement. Aussi nous nous permettons de vous rappeler que vous pouvez déposer :

- Aux points d'apport volontaire dans les bacs adéquats : verre, journaux, magazines, papier, petits cartons, bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, aérosols et briques alimentaires, textiles,
- Déchets verts : Eyzin-Pinet
- Déchetteries : déchets encombrants tels que meubles, ferraille, gros cartons, gravats et déchets toxiques (peintures, solvants...) et le bois pour celle de VIENNE
- Dans les magasins vendant ces produits, dans le cadre de l'éco-participation : électro-ménager, ampoules, et parfois cartouches d'imprimante,
- Mairie : cartouches d'imprimante, bouchons en plastique
- Epluchures de légumes et fruits, coquilles d'œufs : dans votre composteur individuel,
- N'oubliez pas aussi certaines associations qui récupèrent dans le cadre d'actions humanitaires ou sociales

Nuisances sonores : jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 20 H, les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H et les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H

Elagage d'arbres : Si des branches d'arbres dépassent la limite de votre propriété ou gênent des réseaux, vous devez les élaguer à votre charge. Pour cela vous devez solliciter le passage chez le voisinage pour effectuer les travaux vous-même ou par le biais d'entreprises spécialisées. Pour les réseaux publics, notamment ERDF, vous pouvez élaguer vous-même, à condition de respecter les réseaux existants, faire appel à une entreprise spécialisée ou vous adresser à ERDF ou au gestionnaire du réseau concerné.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte les lundis, mercredis et vendredis de 16h30 à 19 h. La cotisation est annuelle.

Nos lecteurs ont pu constater quelques changements et ont dû faire face à une fermeture occasionnelle. En effet, la mise en réseau avec les bibliothèques associées et le TRENTE à VIENNE arrive à sa partie active et finale. Pour la mener à bien, dans les meilleures conditions possibles, nous avons recruté, en attendant le retour de Magali NIVON notre bibliothécaire à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, en CDD (contrat à durée déterminée) Isabelle MINET à qui nous souhaitons la bienvenue. Elle est chargée d'accueillir les lecteurs, de les guider dans leurs choix, et d'effectuer toute la mise en place de ce réseau selon un calendrier commun établi.

Pour cela, nous avons dû procéder à un désherbage des livres les plus anciens (d'où des rayonnages un peu vides, et parfois des tables encombrées ou une circulation plus délicate) avant de dresser un inventaire de notre fond local, ce qui a occasionné cette fermeture d'une journée.

La finalisation de ce réseau arrivera à son terme, lors de la livraison du logiciel retenu et de sa mise en circulation, après formation de nos agents. Par avance nous nous excusons du temps d'attente ou des indisponibilités de l'informatique durant la phase de mise en route.

D'ores et déjà, en attendant l'arrivée des nouveautés commandées, vous pouvez trouver des livres et documents récents mis à votre disposition par le réseau. Venez les découvrir et n'hésitez pas à solliciter Isabelle MINET et à nous faire part de vos suggestions.

Par la suite, vous pourrez réserver non seulement des livres du fond propre de la bibliothèque chuzelloise, mais aussi ceux des autres bibliothèques associées et du Trente, via la bibliothèque de CHUZELLES. N'hésitez pas à en profiter.

Rappel : Les journées « Sang d'encre » auront lieu les samedi 16 et dimanche 17 novembre 2013 à VIENNE.

Les bénévoles sont toujours les bienvenus à la bibliothèque municipale. Bientôt, grâce au recul et à plus de clarté sur l'importance des charges liées à ce nouveau fonctionnement en réseau, la commission se réunira. Nous devons aussi définir les actions de fin d'année, notamment la soirée contes.

Venez nous voir dans un espace convivial et bonnes lectures à tous.



INFORMATIONS COMMUNALES

Jobs d'été

Cet été, 3 Chuzellois sont venus renforcer les services municipaux ; ce qui leur a permis d'acquérir une première expérience professionnelle.

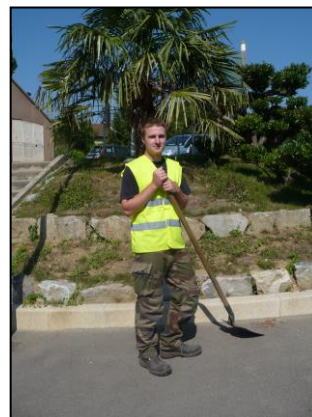
Océane MORAS, secrétariat de mairie.

Missions : secrétariat général, archivage, accueil téléphonique et physique, comptabilité



Arthur CHIGNIER et Rémi CHANAL, services techniques

Missions : entretien des bâtiments communaux, surtout les écoles, marquage aux sols, entretien des espaces verts, taille de haies, tonte du stade.....



Nous les remercions encore pour leurs investissements sur la commune pendant cette période.

Employé communal



Après plusieurs contrats effectués au service technique, **Jérémie JALLAMON-GRIVAZ**, est depuis le 1^{er} septembre 2013, stagiaire au sein de la commune de Chuzelles, pour une durée de 1 an en vue d'une titularisation.



PÊLE- MÊLE

Campagne d'informations sur les risques industriels majeurs

Les bons réflexes

**Risques industriels
majeurs en
Rhône-Alpes**

La réglementation impose aux établissements industriels présentant des risques majeurs d'informer au moins tous les 5 ans la population susceptible d'être exposée à ces risques.

Cette campagne a pour objectif principal de faire connaître les "bons réflexes" à adopter en cas d'alerte. Elle vise à vous donner une information complète sur les risques industriels majeurs dans toute la région Rhône-Alpes et développer des actions allant au-delà des simples exigences réglementaires.

Chuzelles est concernée par les risques industriels majeurs générés par les établissements SPMR, TOTAL et LYONDELL BASEL (dépôts pétroliers), et Gaz de France (canalisations).

Une brochure d'informations avec un magnet "les bons réflexes" vous seront distribués avec le bulletin municipal. Ce dispositif est complété par une campagne d'affichage en mairie, aux écoles et à proximité des lieux recevant du public.

Nous vous encourageons à prendre connaissance de ces "bons réflexes": se préparer à faire face, c'est être acteur de sa propre sécurité, mais aussi de celle des autres !

Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère



Pour permettre à chaque allocataire d'entrer facilement en contact avec elle, tout en améliorant sa capacité à traiter les dossiers dans les délais réduits, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère repense son offre d'accueil. L'occasion de découvrir tous les moyens mis à votre disposition, pour savoir lequel utiliser en fonction de vos besoins :

- Le téléphone : 0 810 253 880 - Informations générales, accueil téléphonique
- Site internet : www.caf.fr - Informations sur les prestations, téléchargement de formulaires, suivis de dossier, actualités de la Caf.....

Caisse d'Allocations Familiales
1, montée Saint Marcel - 38200 VIENNE

Sapeurs-Pompiers de Vienne




La tournée annuelle des calendriers débutera le
Samedi 12 octobre 2013.

A compter de cette date, des équipes de 2 sapeurs-pompiers, en tenue, sillonneront les routes de la commune.


CAUE

	Permanences gratuites de l'Architecte Conseil du C.A.U.E de l'Isère, Mme Sylviane PINHEDE : RDV par ☎ 04 74 78 78 83		
	Dates :		
	OCTOBRE 11 octobre 25 octobre	NOVEMBRE 15 novembre 29 novembre	DECEMBRE 13 déc.
Espace Saint Germain – Bâtiment Antarès (1er étage) 30, avenue Général Leclerc – 38200 VIENNE			

Ciné d'Or

	Chaque année, le pôle séniors du Centre Communal d'Action Sociale de Vienne propose son cycle de cinéma « CINÉ D'OR ».	
	Une fois par mois, un film à tarif réduit : 3,50 € est présenté au cinéma « Les Amphis » 8 – 10 rue Rochebrun à Vienne (3 séances : 14h30 – 17h – 20h)	
Au programme :		
<ul style="list-style-type: none">- LES INVINCIBLES : mardi 17 septembre 2013- POPULAIRE : mardi 8 octobre 2013- 12 ANS D'AGE : mardi 5 novembre 2013- LES SAVEURS DU PALAIS : mardi 3 décembre 2013- EYJAFJALLAJÖKULL : mardi 7 janvier 2014- DEMI-SŒUR : mardi 11 février 2014- LE PASSÉ : mardi 18 mars 2014- JAPPELOUP : mardi 15 avril 2014- LA CAGE DORÉ : mardi 13 mai 2014		
FILM SURPRISE le mardi 3 juin 2014		


Calendrier de la collecte 2013

	Comme annoncé dans le dernier bulletin municipal, depuis le 3 septembre, le jour de collecte des déchets ménagers a changé. En effet il est aujourd'hui le mardi et non plus le jeudi. Le bilan dressé ce jour démontre que vous avez été nombreux à respecter ce changement (70 % la première semaine et 87 % la deuxième semaine) Merci à tous.
	Calendrier de la collecte : Octobre : mardi 1 ^{er} , mardi 8, mardi 15, mardi 22 et mardi 29 Novembre : mardi 5, mardi 12, mardi 19 et mardi 26 Décembre : mardi 3, mardi 10, mardi 17, mardi 24 et mardi 31 La collecte s'effectue entre 5h et 14h (n'oubliez pas de sortir votre poubelle la veille au soir) Pensez aussi à trier vos déchets (cf. article Cadre de Vie)


Nouvel entrepreneur

	<p style="text-align: center;">C REF BATI CONTROLE</p> <p>Le nouveau cabinet d'audit immobilier vous apportera des solutions de suivi technique au service de l'immobilier. (Porte soufflante, Caméra thermique, Enregistreur etc.....)</p> <p style="text-align: center;">1283 A RN7 la Tour de Boussole – 38200 CHUZELLES ☎ 09 63 07 91 49 ou ☎ 06 79 83 04 44 ✉ c.ref.baticontrol@gmail.com</p>
---	---


Changement de propriétaire

	<p style="text-align: center;">MAISON « DIGONNET »</p> <p style="text-align: center;">Venez découvrir votre nouvel artisan boulanger pâtissier.</p> <p style="text-align: center;">Vente de poulets rôtis les samedi et dimanche. A partir du mois de novembre, du pain chaud vous sera proposé en fin d'après midi</p> <p style="text-align: center;">Place du Belvédère – 38200 CHUZELLES ☎ 04 74 57 47 13</p> <p style="text-align: center;">Ouvert du Mardi au Samedi de 7h à 13h et de 16h à 19h Dimanche de 7h à 13h</p>
---	---

La carte L'VA

	<p>Vous êtes détenteurs de la carte OÙRA ?</p> <p>C'est NOUVEAU ! Facilitez-vous la vie, vous pouvez désormais recharger vos titres de transport L'VA, directement sur internet.</p> <p style="text-align: center;">+ d'infos sur : www.lvabus.com</p>
---	---

Elections

	<p>Les inscriptions sur les listes électorales sont ouvertes jusqu'au 31 décembre.</p> <p>Les prochaines élections auront lieu :</p> <p style="text-align: center;">Municipales : Dimanches 23 et 30 mars 2014 Européennes : Dimanche 25 mai 2014</p>
---	---

Horaires de la mairie

	<p>La mairie de Chuzelles est ouverte :</p> <p style="text-align: center;">mardi et jeudi : 08h30 à 11h30 mercredi : 10h00 à 11h30 vendredi : 16h00 à 19h00</p> <p style="text-align: center;">MAIRIE DE CHUZELLES 1 place de la mairie – 38200 CHUZELLES ☎ 04 74 57 90 97 – ☎ 04 74 57 43 08 ✉ mairie@mairie-chuzelles.fr / www.mairie-chuzelles.fr</p>
---	--



"ça se passe à... CHUZELLES"

Programme des manifestations associatives prévues sur la commune
pour les semaines à venir :

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
17 novembre	ABC Boule - Boudin	9h00	Mille Club
24 novembre	Anciens - Choucroute	12h00	Mille Club
6 décembre	AFR - Téléthon	20h00	Mille Club
7 décembre	MARCHE DE NOEL	17h00	Centre village
8 décembre	FNACA - Saucisses	9h00	Mille Club
14 décembre	Ecole de musique - Concert	14h30	Mille Club
7 janvier	AGV – Assemblée Générale	20h30	Mille Club
10 janvier	AFR – Assemblée Générale	20h00	Poletières
19 janvier	St Vincent de Chuzelles Assemblée Générale	12h00	Mille Club
24 janvier	Chuzelles Histoire et Patrimoine Assemblée Générale	20h00	Poletières
26 janvier	Sou des Ecoles – Loto	14h00	Mille Club
9 février	ACCA – Sabodet	9h00	Mille Club
22 février	Ecole de musique - Concert	14h00	Mille Club
23 février	St Vincent de Chuzelles Coinche/Belote	14h00	Mille Club

- Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie.
- La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.

Chers(es) présidents, présidentes,

N'hésitez pas à nous faire parvenir régulièrement de nouvelles informations sur vos associations,

Pensez au site internet !!

Special Associations



Saison 2013 / 2014



ASSOCIATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES CHUZELLOISES

Nom association	Président(e)	Adresse	Téléphone	Mail
ABC boules	M. BERTHIER	100 route des Folatières - Chuzelles	/	/
ACCA Chasse	M. LABBE	204 Rue de la Croix de Tourmente - Chuzelles	06.88.22.89.44	/
AFIPAIEM Section locale de Vienne	M. France	59 Impasse de Tourmente Chuzelles	04.74.57.90.73	pierre.jacometti@free.fr
A.D.M.R. de Serpaize	Mme BAUDOUX	480 rue du Verdier N° 1 Lot Pleine Campagne - Chuzelles	04.74.57.95.62	admrvillette@orange.fr
ALTI-CAIRN	M. VILLARD	60. rue de St Maurice N°9 lot. St Maurice - Chuzelles	06.23.50.92.91	alti.cairn@yahoo.fr
Arts et Loisirs à Gogo	Mme. LE GOUGUEC	1056 Rte de Leveau - Chuzelles	04.74.57.92.63	artsetloisirsagogo@free.fr
Association Parents d'Elèves	Mme PELAGOR-DUMOUT	480 lotissement Pleine Campagne - N°7 - Chuzelles	04.74.57.97.25	apecchuzelles@laposte.net
Association Familiale Rurale	Mme PRAS Renée	242 La Motte de Thiers - Chuzelles	04.74.57.92.45	/
Association Pêcheurs Gère Rhône.	M. NAQUIN	30. av. Général Leclerc - Espace Saint Germain - Bâtiment le Thémis - Vienne	04.74.53.96.61	apgr@9business.fr
Centre Mille Loisirs	M. MASSON	292 Rue des Allobroges - Luzinay	04.74.57.41.74	cml.luzinay@gmail.com
Ch'tis de la Sévenne	Mme LAZARTIGUES	Le Village - Beauvoir de Marc	04.27.87.10.16 06.33.24.13.50	paulette.laygnez@orange.fr.
Chorale « la clé des chants »	Mme DACHEUX	Lieu dit La Balme - Route de Torgues - Serpaize	04 74 57 99 78 06 20 98 53 28	lacleeschantschuzelles@yahoo. pascale.dacheux@laposte.net
Chuzelles Histoire&Patrimoine	Mme BARRALON	30 Rue Montferrat Recours - Chuzelles	04.74.57.42.74	daniele.barralon@orange.fr
Club le « Trait d'Union »	M. JAMAIS	149 Rue Saint-Hippolyte -Chuzelles	04.74.85.38.21 04.74.57.03.78	/
Ecole de Musique	Mme SORBIER	248 Chemin du Belvédère - Seyssuel	04.74.53.51.63	ecolemusiqueseychu@gmail.com
F.N.A.C.A.	M. PLANTIER	66 Impasse de Boussole - Chuzelles	04.74.85.83.36	/
Football Club de la Sévenne	M. MOREL M. TARTAVEL	L'Orée du Village - Chuzelles Les Serpaizières - Chuzelles	06.03.07.61.39 06.16.62.54.80	Philippmorel@wanadoo.fr
Gymnastique volontaire	Mme GOMEZ	254 route des Martinières - Chuzelles	06.23.77.17.40	gvchuzelloise38200@yahoo.fr
Harmonie Chuzelles-Seyssuel	M. FANGET	Salle Trémeau - 60 rue des Ecoles - Seyssuel	04.74.59.38.77	chfanget@wanadoo.fr harmoniedeseyssuelchuzelles@ musicavi-nordisere.org
Les Bouchons d'Amour	Mme BELLUCO	10 place Auguste Perret - Malissol 3 -Vienne	06.18.39.12.04	f.belluco@wanadoo.fr
La Paroisse Sainte Blandine	Mme VALOT	Maison Paroissiale - Chuzelles	04.74.57.91.27	fred.valot93@gmail.com
Misses Jones	Mme LARDENOIS	19 allée du Colombier - Chuzelles	06.37.75.50.36	missesjones38@yahoo.fr
Rugby Club de la Sévenne	M. BUTHION =	Route de la Noyerée - Luzinay	04.74.57.06.80	jacques.buthion@msc.fr
Saint Vincent Chuzelles	Mme. CARRET MT	562 route des Martinières - Chuzelles	06.75.79.84.73	mt.carret@wanadoo.fr
Saint Vincent Leveau Massier	M. PRAS Michel	122 Impasse Petit Ravinet - Chuzelles	04.74.85.71.92 07.71.59.71.92 (location tables)	/
Ski Club de la Sévenne	M. BROSSARD	90 Montée de Gravetan Les côtes - St Just Chaleyssin	04.78.96.13.60 06.73.09.07.75	skiclubdelasevenne@hotmail.fr
Sévenne Environnement	Mme NAQUIN	Chemin Forêt - Villette de Vienne	04.74.57.21.71	sevenne@sevenne.org
Sou des Ecoles	Mme CARRET S.	1560 route des Martinières - Chuzelles	06.24.78.25.68	sandrine@wanadoo.fr
Vigilance	M. REGAL Yves	243 Rte des Dauphines - Chuzelles	04.74.57.06.20	regal.yves@wanadoo.fr

CENTRE 1000 LOISIRS



Périscolaire en septembre 2013/2014

Des activités après l'école

Théâtre, avec Nicolas Crespin,

Parce que jouer est un plaisir !

Jouer c'est agir ! Jouer c'est laisser aller son imagination ses émotions et son corps.

Le jeu théâtral permet de découvrir son propre sens artistique et sa créativité.

Les cours à Chuzelles, salle des Poletières

Le mardi 18h/19h pour les 7/10

Les cours à Luzinay, salle des Arcades, mercredi :

10h30/11h30 pour les 7/10 ans — 18h/19h pour les 10/12 ans

19h/20h pour les 12/15 ans

Théâtre ados

19h/20h pour les 11/14 ans Mardi Chuzelles

19h/20h pour 12/15 ans mercredi Luzinay

Art plastique

Regarder c'est déjà créer ! L'art plastique favorise la réflexion et l'imagination, sources d'équilibre et de plus grande confiance en soi. Contenu des cours, les formes, les couleurs, le fusain, craie grasse, acrylique, gouache... un

professeur diplômé intervient durant les cours.

Les cours le lundi à Luzinay de 17h à 19h de 6/8 ans.

Les cours le mardi à Luzinay de 17h à 19h de 9/12 ans.

Possibilité de venir directement après l'école.

Des activités pour les adultes

Théâtre troupe adultes 2 vendredis par mois de 19h30/22h Luzinay

Des cours « Initiation au massage familial » - détente des pieds - des mains - du visage

2 samedis par mois à Luzinay le matin ou après-midi.



CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL A LUZINAY

A partir de 3 ans et jusqu'à 14 ans —section ados

Centre de loisirs disposant d'un agrément, partenaire les Mairies de la Sevenne, CAF, PMI

Encadrés par des animateurs sportifs BPJEPS, BAFA et éducateurs sportifs

Accepte les chèques vacances

Le blog pour les inscriptions : <http://cmlchuzelles.canalblog.com>

04 74 57 41 7 4 ou 06 26 73 50 53

Mercredi

La journée 7h30/9h à 17h/18h

Ou demi-journée avec repas

Vacances Scolaires

Journée et Sorties extérieures

Stage sportif

Vacances scolaires 6/7ans et 8/14ans

Mercredi sportif

Camps Février et juillet Enfants et ados

AG – 31 Mai 2013



Patrick Labbe (président de l'ACCA)
Et
Monsieur Meraud (vice président des chasseurs Rhône Alpes)

ACCA CHUZELLES

Ball Trap – Mai 2013



Une assemblée générale de l'ACCA chargée d'émotion

Le vendredi 31 mai a eu lieu la traditionnelle assemblée générale de l'ACCA (Association de chasse agréée) de la commune de Chuzelles.

Cette année, l'association a vécu des moments difficiles avec la disparition de 3 de ses membres (Michel Martinho surnommé Mao, Guy Besson et Robert Pellet). C'est sous le signe de l'émotion et du recueillement que l'assemblée a observé une minute de silence en hommage à ses sociétaires disparus. Après la présentation habituelle des différents rapports liés à la vie associative et rappel du règlement intérieur de chasse de l'ACCA, il a été procédé à l'élection d'Hubert Hyvernats qui intègre le bureau en remplacement du regretté Michel Martinho.

Cette assemblée a également été marquée par la présence de Michel Meraud, administrateur chasse du Pays Vallée du Rhône, vice président des chasseurs Rhône Alpes et secrétaire général de la fédération de chasse de l'Isère. Il a remis à Patrick Labbe, président de l'ACCA de Chuzelles, la médaille de bronze de la fédération de chasse en remerciements de son implication au sein de l'association chuzelloise et de la fédération. Président depuis 13 ans de l'ACCA, après avoir été membre du bureau dès l'âge de 18 ans, Monsieur Meraud a insisté sur ses qualités humaines, sa disponibilité et son investissement dans l'association en soulignant qu'une ACCA est sans aucun doute l'association la plus difficile à gérer au sein d'une commune.

L'assemblée a alors rendu une ovation, comme il se mérite, à Mr Labbe pour le travail fourni et la récompense qui est venue saluer son courage et sa pugnacité, qui fait de l'ACCA une association dynamique et très active au sein de la commune.



SAISON 2013 - 2014

Les 62 chasseurs se sont donnés rendez vous le 8 septembre dernier pour les premiers coups de fusil et ont donc ouvert la campagne de chasse 2013 -2014. Celle ci prendra fin le 12 janvier 2014 en ce qui concerne le petit gibier. Une saison qui s'annonce moyenne en raison d'un printemps très pluvieux et de la présence de nombreux prédateurs sur la commune. Bonne chasse à tous !

Chasseurs et promeneurs partageront pour quelques temps leur espace de loisirs et pour respecter les activités de chacun en forêt ou tout lieu chassable, nous espérons que chacun aura à cœur de respecter les simples consignes de prudence et de savoir vivre pour profiter au mieux de la belle campagne Chuzelloise.



COMITE
CHUZELLES
SEYSSUEL
Tel 04 74 85 83 36

L'année 2013 se termine, toutes les prévisions ont été tenues.

Pour notre association le principal a été la reconnaissance officielle de la date du 19 MARS comme anniversaire de la fin de la guerre d'ALGERIE.

Cette date s'inscrit dans la lignée du 11 NOVEMBRE 1918 et du 8 MAI 1945 il aura fallu 51 ans pour obtenir cette reconnaissance.

2013 aura également vu la dernière participation (après 30 années) de la fabrication du boudin de fin janvier à SEYSSUEL.

En juin le voyage annuel nous a emmenés sur la Côte d'azur et l'arrière pays niçois. Ce fut une réussite.

POUR L'ANNEE 2014

Nous restons motivés pour continuer d'assurer notre présence dans toutes les manifestations officielles et d'organiser, comme précédemment, des sorties ou des journées récréatives.

La
Clé des Chants
Chorale de Chuzelles



Répétition pour Musicstory harmonie et chœurs réunis

Jeudi 12 septembre comme les enfants, cartable à la main, goûter dans la poche, les choristes sont repartis à la conquête de la juste note. L'association se prépare pour la saison 2013/2014 à de beaux projets.

Dans la continuité du concert « **Musicstory** » donné en juin à l'espace Saint Germain à Vienne, les chorales de Seyssuel et Chuzelles réunies ainsi que l'Harmonie de Seyssuel-Chuzelles et des membres de l'Orchestre Du Pays Roussillonnais (ODPR) se retrouveront pour l'ultime weekend de concerts les **23 & 24 novembre 2013** à la **Salle Dufeu à Roussillon**. Venez aussi nombreux que vous l'étiez à Vienne.

La Clé des Chants, aux côtés des chorales de l'Association Musicale Populaire (AMP) (Chœurs du conservatoire du Givors, Chorale Populaire de Lyon (CPL) et quelques choristes volontaires), se mobilise sur une œuvre vocale autour des trois suites des Chants de France de Jean-Louis Martinet, ainsi qu'une pièce originale, et des chants régionaux. Cette composition sera aboutie au dernier trimestre 2014. Si ce projet du répertoire traditionnel français vous interpelle, n'hésitez pas à nous rejoindre lors de nos répétitions*.

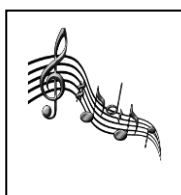
En parallèle de ce programme, la chorale poursuit ses activités habituelles, entre autre le concert de printemps, dont on aura l'occasion de parler ultérieurement, du travail vocal particulier, des week-ends répétitions, et des moments de détente (repas, sorties culturelles...).

Que fait-on lors d'une répétition ? Nous commençons par 10 minutes d'échauffement vocal, puis nous poursuivons le plus souvent par un travail en pupitre pour une œuvre nouvelle ou l'approfondissement d'un point particulier, et terminons enfin par une mise en place en tutti. La convivialité est toutefois présente malgré le sérieux des apprentissages.

Qu'apprend-on cette année ? « J'ai pour toi un lac » de Gilles Vigneault – « Les bohémiens » de Robert Schuman – « La Nicolette » de Maurice Ravel – « Keep your lamps » négro spiritual – « Les filles des forges » chant traditionnel breton – « Les mains d'or » de Bernard Lavilliers – entretien de notre répertoire.

Qu'est-ce qui fait vivre la chorale depuis 35 ans ? Le chant parce que c'est un langage international ; la convivialité parce que c'est l'essence même d'un groupe ; les rencontres parce qu'elles ouvrent à l'échange, et qu'elles nous ont fait grandir. Nous souhaiterions vraiment partager cela avec vous. Alors passez un jeudi à partir de 20 h 15 jusqu'à 22 heures, ouvrez sans hésiter la porte des Poletières, nous vous attendons.

* REPETITIONS



JEUDI (hors vacances scolaires)
SALLE DES POLETIERES A CHUZELLES
DE 20 H 30 A 22 HEURES

Site internet : lacledeschantschuzelles@yahoo.fr



Quand la passion pour la musique est accompagnée par des professionnels

L'année 2012-2013 aura été riche en événements pour l'Ecole de Musique de Seyssuel Chuzelles, avec plus de 120 élèves qui se sont succédés chaque semaine à l'occasion des cours (2 100 heures) dispensés par des enseignants professionnels aussi bien en piano, guitare, batterie, qu'en flûte, xylophone, clarinette, saxophone, trompette, basse ou violon. Une diversité qui fait de l'Ecole une véritable Boîte à sons.

Sans compter les ateliers qui ont permis à nos élèves de mettre en application leurs apprentissages au sein d'un groupe.

L'atelier chorale, plus particulièrement, a permis à près de 20 enfants de mettre en scène des chants choisis sur le thème du cinéma lors d'un concert donné à la salle du mille club à Chuzelles.

Ils ont aussi participé à un concert organisé en collaboration avec les chorales d'adultes de Seyssuel « Tourn'Sol » et de Chuzelles « La Clé des chants », et l'Harmonie, touchant du doigt une organisation digne de professionnels, à l'occasion du concert Music Story présenté à deux reprises à la Salle du Manège, à Vienne.

Enfin, c'est toute l'école qui s'est réunie à la Maison Trémeau pour un concert d'été itinérant le 12 juin dernier, révélant aux parents dans plusieurs points de rendez-vous du village les progrès réalisés tout au long de l'année !

Parallèlement, deux ateliers jazz, un atelier rock, un atelier musique de chambre, et un atelier petite harmonie ont réunis tout au long de l'année les passionnés.

Ponctuellement des auditions ont aussi permis aux mélomanes de tester leurs acquis devant un public déjà conquis, certes, mais exigeant !

L'année se termina avec la participation des élèves de l'Ecole de Musique de Seyssuel Chuzelles au Caravan Jazz du 1^{er} juillet à Chasse sur Rhône.

De nombreuses collaborations qui ont permis aux jeunes de se produire devant leur public et à l'Ecole, de tisser des liens étroits de partenariat avec des structures voisines.

Cette année, l'Ecole aborde un changement d'organisation avec des réformes nécessaires pour faire de notre Ecole une structure viable durablement au niveau financier surtout, puisqu'avec 14 salariés, l'Ecole reste victime de son succès. La réforme qui se met en place pas à pas, permettra demain d'accueillir l'ensemble des amateurs de musique dans les meilleures conditions.

Retrouvez toute l'actualité et les informations de l'EMSC sur notre site :

www.ecolemusiqueseychu.fr

Vous pouvez aussi nous contacter par mail à ecolemusiqueseychu@gmail.com



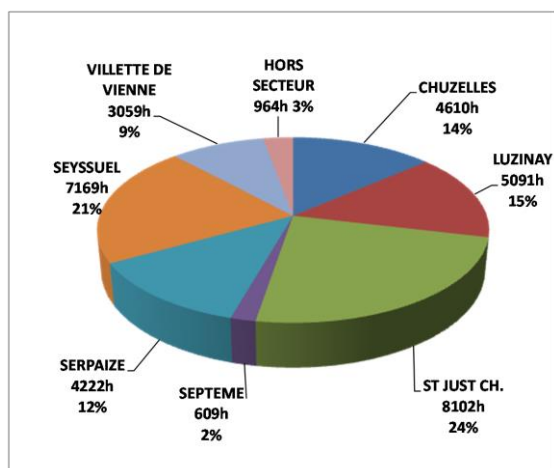
ADMR intercommunale de SERPAIZE

L'Association ADMR intercommunale de Serpaize c'est pour 2012 :
 12 Bénévoles, 254 Clients, 41 Salariées en CDI et environ 20 en CDD
 35557 heures d'intervention auprès des

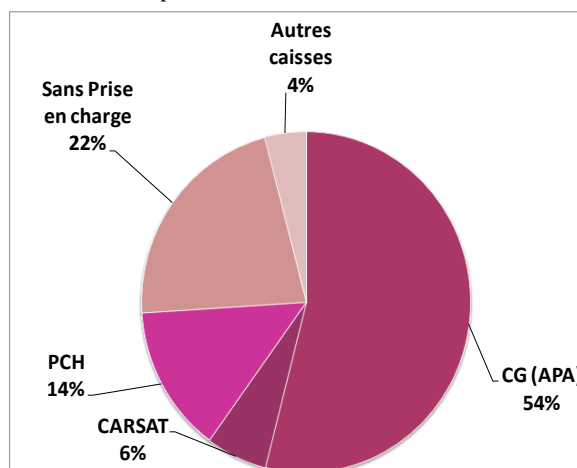
- Familles
- Personnes Agées
- Personnes Handicapées
- Personnes Malades
- Personnes sans prise en charge (confort)
- Garde d'enfants à domicile

L'activité en 2012 est en baisse de 12% par rapport à 2011 en raison de nombreux décès de clients âgés ou malades, d'une baisse de la demande liée à la plus faible prise en charge des caisses de retraite et en raison des effets de la crise économique auprès des clients sans prise en charge (confort). Les résultats financiers s'en ressentent avec un compte d'exploitation négatif cette année.

La répartition entre les sept villages se décompose ainsi



Le financement des heures d'aide à domicile est assuré selon la répartition suivante :



Une enquête de satisfaction auprès des clients de l'association a eu un retour positif avec 60% de réponses et un taux de satisfaction générale de 100% ; à noter un point faible pour de nombreux clients : les changements de personnel intervenant, lorsque les aides à domicile titulaires sont en congés ; ce sera un objectif d'amélioration pour 2013.

Parmi les divers évènements qui ont jalonné l'activité associative en 2012, notons la certification qualité AFNOR des services aux personnes à domicile obtenue en août et les premières élections de déléguées du personnel en décembre.

Le nouveau conseil d'administration élu en assemblée générale en juin 2013 a accueilli deux nouveaux membres: madame Annie Chantepedrix de Seyssuel comme trésorière et madame Marie-Jo Germain de Saint Just Chaleysin comme secrétaire adjointe et responsable de village; l'Assemblée générale de juin a entériné le départ de madame Elidé Cruz ; l'association la remercie pour ses huit années passées à œuvrer au bon fonctionnement de cette « petite entreprise » de services à la personne.

Le soutien des municipalités des villages est important pour l'association, soutien financier qui permet d'améliorer les conditions de travail des aides à domicile, mais aussi soutien moral par rapport au rôle joué par l'association, dans la qualité de vie de la naissance à la fin de vie, personnes valides ou handicapées. L'association les remercie pour leur soutien.

La responsable de village pour Chuzelles est madame Marie Baudoux.

Adresse : ADMR intercommunale de Serpaize
 252 route de Marennes
 38200 Villette de Vienne

N° de téléphone : 04 74 57 91 31

adresse courriel : admrvillette@orange.fr

UN NOUVEL ELAN POUR LE FC SEVENNE

Depuis plusieurs années le FC SEVENNE a fait de gros efforts pour se structurer tant sur le plan organisationnel que sur le plan sportif, afin d'offrir à l'ensemble de ses licenciés un encadrement et une formation de qualité. Cette mutation s'est faite en se reposant sur les bénévoles du club. Cette orientation a été rapidement couronnée de succès. Le nombre de licenciés a sensiblement augmenté et l'équipe fanion, locomotive du FCS accède pour la première fois de la jeune histoire du club au niveau régional (PHR).

Parallèlement le FCS, association intercommunale a resserré ses liens avec les différentes municipalités (Chuzelles, Serpaize, Seyssuel et Villette de Vienne) pour évoluer dans un climat de confiance mutuelle et jeter les bases d'une coopération intercommunale. Le financement en commun d'un bungalow à usage de vestiaires à Villette de Vienne en est un parfait exemple.



Dans le même état d'esprit et pour donner un nouvel élan à cette dynamique, nous avons souhaité renforcer encore notre politique sportive avec le recrutement d'un responsable sportif Stéphane MONFRAY moniteur diplômé.



L'accession au niveau régional, générant de nouvelles obligations, le club développe sa communication en créant une commission partenariat sponsoring afin de rassembler autour de la même passion les collectivités et l'ensemble des acteurs économiques locaux.



Pour illustrer ce nouvel élan le FCS a défini un nouveau logo plus visible et plus moderne qui ornera désormais l'ensemble des maillots.

Dans ce nouveau challenge, de jouer au niveau régional, le FCS sera heureux de vous accueillir les dimanches après-midi au stade de Villette de Vienne pour encourager vos équipes séniors. Match de l'équipe réserve en lever de rideau à 13h00 et match de l'équipe fanion à 15h00 (en novembre et décembre matchs à 12h30 et 14h30).

Calendrier de l'équipe fanion à domicile

Dimanche 03 novembre 2013	14H30	Sevenne F.C.1	Jarrie Champ Us
Dimanche 10 novembre 2013	14H30	Sevenne F.C.1	As Martinerois
Dimanche 24 novembre 2013	14H30	Sevenne F.C.1	Ly.Montchat As
Dimanche 08 décembre 2013	14H30	Sevenne F.C.1	St Paul 3 Ch.
Dimanche 23 février 2014	15H00	Sevenne F.C.1	St Maurice Exil A.L
Dimanche 23 mars 2014	15H00	Sevenne F.C.1	Bg Peage F.C.
Dimanche 13 avril 2014	15H00	Sevenne F.C.1	G. Croix/lorette
Dimanche 11 mai 2014	15H00	Sevenne F.C.1	Bords De Saone Fc
Dimanche 25 mai 2014	15H00	Sevenne F.C.1	Moidieu Oytier Septeme

Vous pouvez suivre l'actualité du FCS sur notre site internet www.fcsevenne.fr

Contact : les co-présidents P. MOREL 06 03 07 61 39 et A. TARTAVEL 06 16 62 54 80

**A noter sur vos agendas
Prochaine manifestation du FCS**

vendredi 22 novembre 2013
SOIREE BEAUJOLAIS NOUVEAU
Salle des fêtes de Villette de Vienne



Le rugby club de la Sévenne a repris ses activités pour la saison 2013-2014, et ce malgré l'indisponibilité partielle du terrain de grands jeux de Luzinay. Les bénévoles, parents et joueurs (petits et grands) font les efforts nécessaires pour continuer l'aventure : le bureau du rugby tient à tous les remercier pour leur soutien.

Par cette occasion, le bureau souhaite remercier toutes les personnes qui ont aidé le club lors du gros nettoyage plus que nécessaire du mois de juin 2013, suite aux intempéries. La solidarité est une valeur rugbystique, qui ce jour là était en action ! Merci à toutes et à tous

Les dates à retenir d'ici fin décembre :

➤ Les rencontres des joueurs de tous les âges :

Séniors :	Minimes RCPV :
<ul style="list-style-type: none">- 6 octobre : Amplepuis / RCS- 20 octobre : RCS / Roche La Molière- 27 octobre : Saint Amour / RCS- 10 novembre : RCS / Culin- 17 novembre : Pays de Gex / RCS- 8 décembre : RCS / REEL XV- 15 décembre : RCS / Chasse Sur Rhône	<ul style="list-style-type: none">- 12 octobre : brassage 3- 16 novembre : qualifications- 23 novembre : qualifications- 7 décembre : qualifications

➤ Les manifestations du club ouvertes à toutes et à tous :

15 décembre 2013 : tirage de la tombola de l'Ecole De Rugby au Club House.



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHUZELLOISE

La Gymnastique Volontaire Chuzelloise est une association loi 1901 créée le 4 Juin 1981, labellisée FFEFGV ? qui s'adresse à tous publics **mixtes** adultes à partir de 18 ans et enfants de 8 à 12 ans pour la ZumbaTomic®

La Gymnastique Volontaire est affiliée à la FEPGV (Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire) qui compte 546.000 pratiquants dans 7.300 associations.

Pour la saison 2012-13, la GV de Chuzelles a enregistré 434 licenciés toutes activités confondues.

Ceci nous permet de bénéficier :

- D'un contrat d'assurance très complet qui couvre pratiquants, animateurs et dirigeants pour leur activité associative
- De demander l'agrément des associations sportives et d'obtenir des subventions
- De recevoir conseils et soutien du Comité Départemental, d'avoir une identité fédérale et de se reconnaître dans un groupe ayant le même objectif :

« La pratique régulière d'activités physiques respectant le concept Sport Santé »

La FEPGV a souscrit pour tous les adhérents un contrat auprès de la **MAIF**. La GV Chuzelloise a un agrément Jeunesse et Sports, cet agrément est nécessaire pour obtenir des subventions et, nous avons obtenu un **label FEPGV** qui valorise nos atouts.

Les cours sont dispensés au Mille Club de Chuzelles par des animateurs et animatrices diplômés dans une ambiance sportive, dynamique et conviviale. Pour la saison 2013-2014 ils ont lieu suivant le planning ci-après :

- Mardi matin : 2 cours de Gym tonique de 8h45 à 9h45 suivi de Gym seniors de 9h55 à 10h55
 - Mardi soir : 1 cours de Gym tonique de 17h30 à 18h30 suivi d'un cours de Zumba de 18h30 à 19h30 puis d'un cours de Step de 19h30 à 20h15.
 - Mercredi soir : 1 cours ZumbaTomic® pour les enfants (8-12 ans) de 17h30 à 18h30 suivi de 2 cours de Zumba adultes de 19h00 à 20h00 et de 20h00 à 21h00.
 - Jeudi matin : 1 cours de Gym douce (Pilates) de 9h à 10h suivi d'un cours de Step de 10h à 11h.
 - Jeudi soir : 1 cours de Gym douce (stretching) de 17h45 à 18h45 suivi de Gym tonique de 18h50 à 19h50.
- Pour les cours de Gym tonique, de Pilates et de stretching nous utilisons du matériel adapté : élastiband, haltères, bâtons, ballons, gymbarre, steps, gliding mis à disposition des adhérents par l'Association.

Le programme Acti'March® et Marche avec bâtons (Marche Nordique®) se fera cette année sur 23 semaines. Il a lieu le lundi soir de 17h30 à 18h30 (Acti'March®) suivi de la Marche avec bâtons (Marche Nordique) de 18h30 à 20h.

Devant le succès des cours de Marche Nordique, un 2^{ème} cours a été mis en place le jeudi matin de 9h à 10h30.

Ces 2 cours sont dispensés au stade de Chuzelles et au départ du stade, encadrés par une monitrice spécialisée.

Les ateliers « Equilibre » destinés à offrir aux personnes âgées ou à des personnes ayant des problèmes de mobilité un meilleur confort de vie sont organisés grâce à l'aide financière de la CRAM et du Conseil Régional, ces ateliers (12 semaines) permettent notamment de développer des automatismes d'évitement des chutes, de stimuler la mobilité articulaire, la qualité de la respiration. Le programme a débuté le 17 septembre et a lieu chaque mardi de 16h à 17h à la salle du Mille-Club. Un 2^{ème} programme est envisagé au printemps 2014 suivant les aides financières qui pourront être obtenues (notamment CAPV).

Du fait de la suppression de la mise à disposition de la salle du Mille Club le lundi soir, la GV a été contrainte d'annuler 3 cours de Zumba le lundi entraînant une modification importante des programmes proposés les années précédentes.

Il reste encore des places pour le cours de ZumbaTomic enfants du Mercredi (17h30-18h30), le cours de Step du Jeudi matin (10h-11h) et celui de Gym Tonique du Mardi (17h30-18h30).

Il reste également des places pour le cours Acti'March® du lundi soir et le cours de Marche Nordique du jeudi matin.

Le bureau est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires par mail (gvchuzelloise38200@yahoo.fr) et téléphone (06 23 77 17 40 – 06 78 76 38 85 – 06 23 37 86 73).

Vous pouvez tester gratuitement un cours. Les inscriptions sont possibles, durant toute l'année au début des cours.

Le Bureau de la GV Chuzelloise

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE (AFR)

L'association familiale rurale est une association loi 1901, membre de la Fédération Départementale des Familles Rurales de l'Isère. Tous les membres de son conseil d'administration sont des bénévoles.

Une de ses activités est l'accompagnement scolaire.

En cette année 2013, L'Association Familiale a reconduit son offre d'aide aux enfants scolarisés donc aux familles.

Chaque mercredi de 16 H 30 à 18 H, une équipe de bénévoles encadre des élèves du primaire et des collégiens désireux d'acquérir des réflexes organisationnels et d'accéder à une meilleure maîtrise de leurs connaissances.

Cependant, au fil des années, notre potentiel d'intervention s'est érodé. En effet, le nombre d'intervenant(e)s bénévoles permanents a chuté de 50 %, passant de six à trois. Cette situation rend la gestion de ce service aux familles plus tendu en fonction des aléas que chacun peut rencontrer au cours de l'année scolaire. L'efficacité de cette prestation étant pour partie liée au temps que l'on peut consacrer à chaque enfant, nous avons dû, pour la première fois, limiter les inscriptions.

Etre bénévole dans ce domaine, c'est prendre du plaisir à restituer à notre jeunesse ce que la société nous a offert. Plus nombreux nous serons à intervenir, plus cette action sera transparente pour chacun.

Il ne s'agit pas d'être disponible tous les mercredis mais de constituer une force d'intervention souple, prenant en compte les impératifs de tous et capable d'assurer un service continu pour aider les enfants de notre village.

Si cette activité vous intéresse, si vous avez un peu de temps à consacrer à nos jeunes, rejoignez-nous.

Contacts : Renée PRAS (tél : 04.74.57.92.45)/Jean François GARDAIS (tél : 04.74.57.91.66)

ACTION COMMUNE : LE TELETHON A CHUZELLES

Diverses associations se mobilisent pour le TELETHON 2013. Chacun s'active afin que tout soit prêt les jours J. Vous pourrez applaudir, le vendredi 6 décembre à partir de 20 H 00, des formations musicales à l'église et assister ensuite, après restauration et boissons, à une partie café-théâtre au Mille-Club. Entrée gratuite.

Le Samedi 7 décembre, au marché de Noël, vous pourrez déguster les traditionnelles soupes, des gâteaux faits maison, des crêpes, du vin chaud, tenter votre chance à la tombola ou vous offrir un petit cadeau à la boutique du TELETHON, sans oublier notre lâcher de ballons.

Nous vous attendons nombreux

CHUZELLES

20h00 arrivée du Père Noël

13ème MARCHÉ DE NOËL

Artisanat
Restauration
Animation

SAMEDI 7 DECEMBRE

17h - 22h

Belvédère Mairie

Bulletin tiré à 850 exemplaires
Et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°120 – dépôt légal juillet 2013.